

Le **lundi 15 juillet deux mille dix-neuf** à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 10 juillet 2019, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

**Etaient présents** : Mesdames Gertrude LEJOSNE, Marie-Paule CAMPION, Messieurs Marc BOUTROY, William ALLART, Louis BOUTROY Frédéric LOKIETEK, Didier HAMY, Louis KALTENBACH.

**Etaient absents excusés** : Fabien MARTIN, Catherine VEROVE, Bruno FLAMENT.  
La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal.

L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

### **Proposition de sauvegarde des dossiers informatiques**

La société ROX ROTARY de Coquelles nous a sollicités afin de souscrire chez eux un contrat de sauvegarde pour la protection des données, selon la Loi RGPD.

Le montant de la location et de la maintenance de cette sauvegarde s'élève à 205 € HT par trimestre.

L'Assemblée ne souhaite pas adhérer à ce contrat de sauvegarde et préfère que chaque semaine, le vendredi soir, les données informatiques soient sauvegardées par la secrétaire sur un disque dur amovible, cela limiterait le coût de cette sauvegarde informatique.

### **Régularisations budgétaires**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'une erreur d'imputation a été faite lors de l'élaboration du BP.

Il propose de régulariser.

Soit : en 7788 chapitre 042 – 500 € ; en 7788 chapitre 77 + 500 €

### **Autorisation de remplacement d'agent en cas de maladie**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que Madame Madeline BOURGAIN agent non titulaire exerçant les fonctions d'ATSEM à l'école du RPI, a été en arrêt maladie durant 1 semaine. Afin d'assurer le service, Monsieur le Maire a dû créer un emploi temporaire au pied levé.

A l'unanimité des présents, l'Assemblée régularise et autorise Monsieur le Maire à recruter un agent en la personne de Madame Aurélie LEFEBVRE avec un maximum d'heures équivalentes à celui de Madame BOURGAIN.

A l'avenir, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à recruter un agent pour remplacer un agent malade.

### **Délibérations modificatives, soit opérations d'ordres ;**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, d'une part, la délibération N° 13-2019 est bien conforme à ce qui a été demandé par la Trésorerie.

D'autre part, pour la réaliser, il convenait d'inscrire au BP à l'article 681 chapitre 042, la somme de **46549 €**, or, il a été inscrit au BP **31349 €**.

Afin de régulariser, il est proposé d'inscrire en dépense de fonctionnement au compte 681 chapitre 042 + **15200 €** et en recette d'investissement au compte 2803 chapitre 040 + **15200 €**.

Afin d'équilibrer les sections : en 021 investissement – **15200 €**  
en 023 fonctionnement – **15200 €**. Approuvé à l'unanimité des présents.

### **Règlement d'honoraires chez ERC (travaux éclairage public)**

Concernant les travaux de voirie village, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au BP, l'ensemble des travaux ont été prévus au compte 231.

Or, il fallait prévoir des crédits au compte 203, pour payer les honoraires.

Il propose donc, à l'intérieur de l'opération 121 de diminuer les crédits au compte 231 de – 7500 € et d'ouvrir des crédits au compte 203 pour 7 500 €.

### **Eaux de baignade solde des honoraires à la SEMPACO**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de l'élaboration du profil de baignade, la commune a recruté la SEMPACO pour une mission d'assistance.

Une mission complémentaire a été réalisée pour un montant de 2 760 € TTC, celle-ci n'est facturée que maintenant.

Monsieur le Maire propose de la payer.

Considérant que l'opération a été fermée au BP, il propose de la réouvrir et d'effectuer les virements de crédit ainsi :

- 2 760 € en 020 (dépenses imprévues) Invest
- + 2 760 € en 203 Opération 111

### **Surveillance de la plage par le SNMS – subvention à la commune de Wissant**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la surveillance de la baie de Wissant est assurée par le SNMS et que les frais sont supportés par la commune de Wissant.

Le budget s'élève à : 18-20 000 € pour la saison estivale.

Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne sur mer a réuni les maires de :

Audinghen, Tardinghen, Wissant et Escalles.

Le principe d'une convention de partenariat est annulé.

Il a été convenu que chaque collectivité devait payer sa quote-part par le biais d'une subvention.

A l'unanimité des présents, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à payer une subvention d'un montant de 3 000 € à la commune de Wissant pour la saison 2019.

Pour ce faire, il propose la délibération modificative suivante :

- 3000 € en 022
- + 3000 € en 6574

### **Achat de terrain rue à vaches pour régulariser la largeur de voirie**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Arnaud BOUTROY, a obtenu un permis de construire pour une habitation.

La rue à Vaches, comme son nom l'indique n'a que 3 mètres de large au cadastre. Elle a donc été élargie sur du terrain privé.

Il convient donc, en accord avec le géomètre d'acquérir une bande de terrain à Monsieur Bernard BOUTROY, propriétaire actuel, pour régulariser la situation.

D'autre part, afin de permettre le retournement du camion de ramassage d'ordures ménagères, il est souhaitable d'acquérir environ 39 m<sup>2</sup> au bout de la parcelle (Plan joint) et 12 m<sup>2</sup> devant la parcelle B 434 et 22 m<sup>2</sup> devant la parcelle B431, soit un total de 73 m<sup>2</sup>.

A l'unanimité des présents, l'assemblée accepte d'acquérir 73 mètres<sup>2</sup> au prix de 25 € le m<sup>2</sup> en accord avec Monsieur Bernard BOUTROY.

Montant à lui payer : **1 825 €**

Le cabinet BPH a établi un devis pour réaliser les opérations foncières, administratives et bornage pour un coût de : **1 875 €**.

Coût global de l'opération = **3 700 €**.

Adopté à l'unanimité des présents.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer l'acte, qui sera établi par BPH et toutes autres pièces administratives.

Cette acquisition n'a pas été prévue au BP, par conséquent, il est proposé de faire une D.M.

En prélevant **3 700 €** du compte 020 (dépenses imprévues) pour mettre sur le compte 2111.

### **Décisions Modificatives**

#### **Travaux - Le Village**

Concernant les travaux de voirie village, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de recruter le bureau BPH comme assistant pour préparer les plans d'aménagement de la place en concertation avec l'AMO du Département.

A l'unanimité des présents, l'Assemblée accepte la proposition de Monsieur le Maire.

BPH sera rémunéré au temps passé sur la base de 65 € H.T. de l'heure.

Ensuite, Monsieur le Maire propose une délibération modificative à l'intérieur de l'opération 121, soit – 2 500 € en 231 et + 2 500 € en 203.

Accepté à l'unanimité des présents.

#### **Régularisation tarif cantine**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la dernière délibération fixant le repas de cantine à l'école date de décembre 2009 par le SIVU Escalles/Peuplingues.

Le SIVU ayant été dissout, il convient de redélibérer.

Monsieur le Maire propose de maintenir le prix de 3.00 € le repas.

### **Questions diverses**

Néant

La réunion de conseil s'est terminée à 20h30.